



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 juin 2017

N°130/06/2017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE

L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.

Etaient présents : 29

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Philippe FRANCOIS, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absents : 6

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Véronique LAGARRIGUE, Carole DUNET-SCHUMANN

Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°249 du 16 décembre 2015, portant adoption du Budget Primitif annexe du périmètre de restauration immobilière 2016,

Vu la délibération n°127 du 29 juin 2016, portant adoption du Budget Supplémentaire du Budget annexe du périmètre de restauration immobilière 2016,

Vu la délibération n°258 du 22 décembre 2016, portant adoption de la Décision Modificative n°2 de 2016 du Budget annexe du périmètre de restauration immobilière,

En section de fonctionnement, les dépenses sont ventilées principalement entre des dépenses de remboursement d'intérêts d'emprunts (100 774 €) et des dépenses d'entretien et de gestion des immeubles à restaurer (69 879 €)

Les recettes proviennent principalement de la subvention d'équilibre du budget principal (355 647 €).

En section d'investissement, les dépenses sont ventilées principalement entre des dépenses de remboursement de capital d'emprunt (428 895 €) et des dépenses de travaux sur les immeubles à restaurer (159 321 €)

Les recettes proviennent principalement de cessions d'immeubles (237 800 €) de subvention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (108 353 €) et de la subvention d'équilibre du budget principal (57 416 €)

Considérant que le compte administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire,

Les résultats du Budget 2016 annexe du périmètre de restauration immobilière sont les suivants :

VILLE BUDGET PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	531 719,60	664 033,10
	Section d'investissement	657 892,41	948 647,67
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	500 451,26	0,00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 690 063,27	1 612 680,77

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	55 390,64	132 773,14
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	55 390,64	132 773,14

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	531 719,60	664 033,10	132 313,50
	Section d'investissement	1 213 734,31	1 081 420,81	-132 313,50
	TOTAL CUMULE	1 745 453,91	1 745 453,91	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	55 390,64	132 773,14
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	40 200,00	84 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		48 773,14
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 200,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 190,64	0,00

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances, en dehors de la présence du Maire, tels que résumés ci-dessus :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2016,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Ville Montauban,
- arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2016 – Budget annexe du Périmètre de Restauration Immobilière.

ADOPTÉE PAR 29 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 2.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **04 JUIL. 2017**

De sa publication et/ou notification le : **04 JUIL. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

